

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 17 décembre (17/12/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,
Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,
M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES,
Conseillers Municipaux,

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur le Maire), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Gilles BENECH), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Daniel CALVI, Mme Sandrine PIAROU, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur GOZZO est nommé secrétaire de séance.

27 – 17 décembre 2019

27. Modification du règlement intérieur de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) Municipal de Montebello

Rapporteur : Madame GARRIGUES.

Vu la délibération n° 16 du conseil municipal du 25 février 2010 approuvant le règlement intérieur des centres de loisirs municipaux,

Considérant que depuis, les modifications suivantes ont été apportées au fonctionnement de ces structures :

- Nom de la structure conformément à la réglementation DDSCPP.
- Conditions générales d'accueil :
 - Dans la limite des places disponibles (page 3).
 - Accueil des enfants en situation d'handicap avec des places réservées (3 places dans chaque structure) (page 3).
 - Horaire d'accueil, harmonisation avec les ouvertures des écoles de la ville (page 5).
- Création d'un paragraphe sur les mini-séjours, passerelles et rencontres (page 7).
- Création d'un paragraphe sur les mesures éducatives (page 9).
- Création d'un paragraphe sur le pôle ressources et accompagnements (page 12).
- Ajout d'une annexe 3 sur les conditions de vaccinations (page 19).
- Ajout d'une annexe 4 charte déontologie pôle ressources et accompagnements. (page 21).

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, propose au conseil municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur des centres de loisirs municipaux maternel et primaire ainsi modifié.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le règlement intérieur des centres de loisirs municipaux maternel et primaire.

Pour copie conforme

Moissac le 19 décembre 2019

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Moissac. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MOISSAC' and '31200 MOISSAC'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Michel HENRYOT'.

Jean-Michel HENRYOT